

N/REF : 10/03/2025 10H54 C:264538 I:33807
V/REF : TEL ASTREINTE
V/Email reçu le Lundi 10/03/2025 a 10H54

HUGON JEANNIN RONNY

**32 RUE PASCAL
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 10 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 32 RUE PASCAL - GRENOBLE
MR HUGON JEANNIN RONNY
MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE CANALISATION
Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 09/03/2025 A 08H00
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR
DEBOUCHAGE CANALISATION EAUX USEES DEPUIS LES REGARDS DANS LE GARAGE
PRESENCE D'UNE CONTRE PENTE

OBSERVATIONS : RECU CHQ N° 1111936 CREDIT AGRICOLE DU 09/03/2025 - 298,00 €

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,61	180,61
1,00	Maj.50% Intervention en Astreinte	1	50,00%	90,30

TOTAL H.T.	270,91
T.V.A. a 10,00%	27,09
TOTAL T.T.C.En EURO	298,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN